

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 15 mars 2024 à 20h30**

Date de convocation : le 03 mars 2024  
Publication des délibérations : le 21 mars 2024  
Publication sur le site : le 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Sylvain GARAND.

## **Etaient présents :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique

## **Procuration(s) :**

M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal

## **Etai(ent) excusé(s) :**

M. BROCHET Didier, Mme BRUNVAL Marie, Mme DROUET Florence, Mme GRENET-GANACHAUD Gwénaëlle, M. LEFEBVRE Dominique, Mme MALHEUVRE Elisabeth

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. GAMARD Jean-Marie

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2024.
- 2 – Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal.
- 3 - Approbation du compte de gestion 2023 – Budget espace commercial.
- 4 - Approbation du compte de gestion 2023 – Budget voirie.
- 5 - Approbation du compte de gestion 2023 – Budget ferme de Brunville.
- 6 – Approbation du compte administratif 2023 – Budget principal.
- 7 – Approbation du compte administratif 2023 – Budget espace commercial.
- 8 - Approbation du compte administratif 2023 – Budget voirie.
- 9 - Approbation du compte administratif 2023 – Budget ferme de Brunville.
- 10 – Affectation des résultats 2023 sur le budget primitif 2024 – Budget principal.
- 11 - Affectation des résultats 2023 sur le budget primitif 2024 – Budget espace commercial.
- 12 - Affectation des résultats 2023 sur le budget primitif 2024 – Budget voirie.
- 13 - Affectation des résultats 2023 sur le budget primitif 2024 – Budget ferme de Brunville.
- 14 – Avance du budget principal vers le budget annexe espace commercial.
- 15 – Vote du budget primitif 2024 – Budget principal.
- 16 - Vote du budget primitif 2024 – Budget espace commercial.
- 17 - Vote du budget primitif 2024 – Budget voirie.
- 18 - Vote du budget primitif 2024 – Budget ferme de Brunville.
- 19 – Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57.
- 20 – Loyer maison de Brunville.
- 21 – Création d'un poste de rédacteur et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- 22 – Mise à jour du tableau des effectifs.
- 23 – Intégration des réseaux et de la voirie du Lotissement Marie Curie dans le domaine public.
- 24 – Location Foyer Rural : « Technique Biogaz ».
- 25 – Demande de subvention : CCAS.
- 26 – Demande de subvention : CLIC.

- 27 - Demande de subvention : LNPN.
- 28 - Demande de subvention : Projet cirque.
- 29 – Convention entre le SIVOM et la commune de SAINT MARTIN DE L'IF pour le remboursement des charges de l'atelier communal.

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- 30 – Demande de subventions à la CAF : meubles garderie.
- 31 – ADRESS Normandie : ancien cabinet médical.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Informations et questions diverses.

DELIBERATION N°1

Date : 15 mars 2024

**1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2024**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal en date du 25 janvier 2024 envoyé par mail aux conseillers municipaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**DÉCIDE** d'adopter le procès-verbal de cette réunion.

DELIBERATION N°2

Date : 15 mars 2024

**2 – Approbation du compte de gestion 2023 : Budget principal**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**VOTE** à l'unanimité le compte de gestion 2023 - budget principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION N°3

Date : 15 mars 2024

***3 – Approbation du compte de gestion 2023 : Budget espace commercial***

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**VOTE** à l'unanimité le compte de gestion 2023 - budget espace commercial, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION N°4

Date : 15 mars 2024

***4 – Approbation du compte de gestion 2023 : Budget voirie***

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**VOTE** à l'unanimité le compte de gestion 2023 - budget voirie, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION N°5

Date : 15 mars 2024

**5 – Approbation du compte de gestion 2023 : Budget ferme de Brunville**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**VOTE** à l'unanimité le compte de gestion 2023 - budget ferme de Brunville, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**6 – Approbation du compte administratif 2023 : Budget principal**

Monsieur le Maire présente le Compte administratif du Budget principal pour l'année 2023.

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	2 296 026.89 €
	Réalisé	1 468 461.75€
	Reste à réaliser	664 468.45 €
Recettes	Prévu	2 296 026.89 €
	Réalisé	1 382 128.87 €
	Reste à réaliser	279 054.56 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	1 793 039.46 €
	Réalisé	1 624 756.33 €
	Reste à réaliser	0 €
Recettes	Prévu	1 793 039.46 €
	Réalisé	2 194 871.87 €
	Reste à réaliser	0 €
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		
Investissement		- 86 332.88 €
Fonctionnement		570 115.54 €
Résultat global		483 782.66 €

Après avoir répondu aux questions, Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence au doyen d'âge.

**Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Marie GAMARD**, procède au vote du compte administratif de l'exercice 2023, comme suit :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**VOTÉ et ARRÊTÉ**, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

**7 – Approbation du compte administratif 2023 : Budget espace commercial**

Monsieur le Maire présente le Compte administratif du budget espace commercial pour l'année 2023.

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	55 439.26 €
	Réalisé	48 025.74 €
	Reste à réaliser	0 €
Recettes	Prévu	55 439.26 €
	Réalisé	40 117.45 €
	Reste à réaliser	0 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	21 560.18 €
	Réalisé	9 019.63 €
	Reste à réaliser	0 €
Recettes	Prévu	21 560.18 €
	Réalisé	18 105.18 €
	Reste à réaliser	0 €
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		
Investissement		-7 908.29 €
Fonctionnement		9 085.55 €
Résultat global		1 177.26 €

Après avoir répondu aux questions, Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence au doyen d'âge.

**Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Marie GAMARD**, procède au vote du compte administratif de l'exercice 2023, comme suit :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**VOTÉ et ARRÊTÉ**, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

**8 – Approbation du compte administratif 2023 : Budget voirie**

Monsieur le Maire présente le Compte administratif du budget voirie pour l'année 2023.

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	0 €
	Réalisé	0 €
	Reste à réaliser	0 €
Recettes	Prévu	0 €
	Réalisé	0 €
	Reste à réaliser	0 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	294 400.00 €
	Réalisé	252 457.48 €
	Reste à réaliser	0 €
Recettes	Prévu	294 400.06 €
	Réalisé	252.206.06 €
	Reste à réaliser	0 €
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		
Investissement		0 €
Fonctionnement		-251.42 €
Résultat global		-251.42 €

Après avoir répondu aux questions, Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence au doyen d'âge.

**Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Marie GAMARD**, procède au vote du compte administratif de l'exercice 2023, comme suit :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**VOTÉ et ARRÊTÉ**, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

**9 – Approbation du compte administratif 2023 : Budget ferme de Brunville**

Monsieur le Maire présente le Compte administratif du budget ferme de Brunville pour l'année 2023.

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	17 747.35 €
	Réalisé	8 279.10 €
	Reste à réaliser	0.00€
Recettes	Prévu	17 747.35 €
	Réalisé	292.05 €
	Reste à réaliser	0.00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	11 665.22 €
	Réalisé	541.47 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévu	11 665.22 €
	Réalisé	11 778.11 €
	Reste à réaliser	0.00 €
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		
Investissement		- 7 987.05 €
Fonctionnement		11 236.64 €
Résultat global		3 249.59 €

Après avoir répondu aux questions, Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence au doyen d'âge.

**Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Marie GAMARD**, procède au vote du compte administratif de l'exercice 2023, comme suit :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**VOTÉ et ARRÊTÉ**, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

**10 – Affectation des résultats 2023 sur le budget primitif 2024 : Budget principal**

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain GARAND**, comme suit :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

Après avoir examiné le compte administratif, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	213 778.35 €
Un excédent reporté de	356 337.19 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	570 115.54 €

Un déficit d'investissement de	86 332.88 €
Un déficit des restes à réaliser de	385 413.89 €
Soit un besoin de financement de	471 746.77 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent	570 115.54 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	471 746.77 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	98 368.77 €
Résultat d'investissement reporté (001) :Déficit	86 332.88 €

**11 – Affectation des résultats 2023 sur le budget primitif 2024 : Budget espace commercial**

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain GARAND**, comme suit :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

Après avoir examiné le compte administratif, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	2 726.37 €
Un excédent reporté de	6 359.18 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	9 085.55 €

Un déficit d'investissement de	7 908.29 €
Un déficit des restes à réaliser de	0.00 €
Soit un besoin de financement de	7 908.29 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent	9 085.55 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	7 908.29 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	1 177.26 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	7 908.29 €

DELIBERATION N°12	Date : 15 mars 2024
-------------------	---------------------

**12 – Affectation des résultats 2023 sur le budget primitif 2024 : Budget voirie**

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain GARAND**, comme suit :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

Après avoir examiné le compte administratif, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	251.45 €
Un excédent reporté de	0.03 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	251.42 €

Un excédent d'investissement de	0 €
Un déficit des restes à réaliser de	0 €
Soit un excédent de financement de	0 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Déficit	251.42 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	251.42 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	0 €

**13 – Affectation des résultats 2023 sur le budget primitif 2024 : Budget ferme de Brunville**

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain GARAND**, comme suit :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

Après avoir examiné le compte administratif, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	3 071.42 €
Un excédent reporté de	8 165.22 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	11 236.64 €

Un déficit d'investissement de	7 987.05 €
Un déficit des restes à réaliser de	0.00 €
Soit un excédent de financement de	7 987.05 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent	11 236.64 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	7 987.05 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	3 249.59 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	7 987.05 €

**14 – Avance du budget principal vers le budget annexe espace commercial**

ANNULÉ. Plus nécessaire.

**15 – Vote du budget primitif 2024 : Budget principal****Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**ADOpte** le budget primitif communal 2024 présenté par le maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 615 755,04 € et la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2 060 595,62 €.

**16 – Vote du budget primitif 2024 : Budget espace commercial****Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**ADOpte** le budget primitif communal 2024 présenté par le maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 20 477.26 € et la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 12 721.96 €.

**17 – Vote du budget primitif 2024 : Budget voirie****Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**ADOpte** le budget primitif communal 2024 présenté par le maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 283 733.42 €.

**18 – Vote du budget primitif 2024 : Budget ferme de Brunville****Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**ADOpte** le budget primitif communal 2024 présenté par le maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6 849.59 € et la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 7 987.05 €.

**19 – Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22, L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération n°8 du 19 octobre 2022, relative à la mise en place anticipée de la comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Monsieur le maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

- **PRÉCISE** que Monsieur le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

DELIBERATION N°20

Date : 15 mars 2024

### **20 – Loyer maison de Brunville**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite à l’emménagement de nouveaux locataires dans la maison de Brunville, des travaux de peinture étaient à réaliser. Afin de réduire les délais pour leur emménagement, les locataires ont proposé de réaliser les travaux eux-mêmes. Monsieur le Maire propose, en contrepartie du travail effectué de ne pas appeler un mois de loyer d’un montant de 763,40€.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

DELIBERATION N°21

Date : 15 mars 2024

### **21 – Création d’un poste de rédacteur et suppression d’un poste d’adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

#### **Le Maire rappelle à l’assemblée :**

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d’emploi, la décision est soumise à l’avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d’un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l’emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l’emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l’emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35<sup>ème</sup>),
- le cas échéant, si l’emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l’article 3-3, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l’emploi créé.

Compte tenu de la réussite au concours de Rédacteur d'un agent de la commune, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ième</sup> classe et de créer un poste de Rédacteur.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ième</sup> classe à temps complet à compter du 15 mars 2024,

La création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet à compter du 16 mars 2024.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents administratifs au grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : (Cf fiche de poste)

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

L'agent contractuel devra justifier d'un niveau scolaire suffisant et d'une condition d'expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26 juin 2023.

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'adopter la proposition du Maire,

**Article 2 :** de modifier ainsi le tableau des emplois :

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus ou vacants
Administrative	Rédacteur	Secrétaire de Mairie	35h	Oui / 3-3 2°	Pourvu par un fonctionnaire

**Article 3 :** d'abroger les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Saint Martin de l'If à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

**Article 4 :** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Article 5 :** les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

**Article 6 :** Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

DELIBERATION N°22

Date : 15 mars 2024

**22 – Mise à jour du tableau des effectifs**

À la suite des différentes modifications présentées pendant le Conseil Municipal du 15 mars 2024, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme ci-dessous.

	Catégorie		heures mois	heures hebdo	Observations
	permanent	ADJOINT TECHNIQUE	151,67	35,00	
	permanent	AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL. DES E.M.	151,67	35,00	
	permanent	ADJOINT TECHNIQUE	151,67	35,00	
	permanent	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	51.48	12.22	
	permanent	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	103,92	23,98	

	permanent	ADJOINT TECHNIQUE	17.24	3.98	
Création au 01 01 2023	permanent	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ère CL.	112,84	26,04	
Création au 01 01 2023	permanent	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ière CL.	92.73	21.87	
	permanent	AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL. DES E.M.	137,28	31,68	
	permanent	ADJOINT TECHNIQUE	6,50	1,50	
Création du 08 04 2023	permanent	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	151.67	35.00	
	permanent	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	69,46	16,03	
Création au 08 04 2023	permanent	ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL	108.25	25.00	
Création au 08 04 2023	permanent	ADJOINT ADMINISTRATIF	30.31	7.00	
Création au 08 09 2023	permanent	ADJOINT TECHNIQUE principale 2 <sup>ième</sup> classe	136.93	33.43	
Suppression au 15 03 2024	permanent	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	151.67	35,00	
Création au 16 03 2024	permanent	REDACTEUR	151.67	35.00	
Création au 06 07 2022	permanent	ADJOINT TECHNIQUE	60,67	14,00	Durée contrat : 3 ans renouvelable 1 fois
Création au 26 06 2023	permanent	ADJOINT TECHNIQUE	109.20	28.35	Recrutement besoin de service( sept 2023-sept 2026)
	permanent	ADJOINT TECHNIQUE	66,95	20.70	
Création au 26 06 2023	permanent	ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL	91.60	21.14	Recrutement besoin de service (juillet 2023-juillet 2026)
Création au 26 06 2023	permanent	ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL	103,17	14.37	Recrutement besoin de service ( juillet 2023-juillet 2026)
Création au 01 09 2023	non permanent	ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	125.14	28.88	( emploi non permanent suite accroissement activite : 1 an) sept 2023 à sept 2024

	permanent	ADJOINT D'ANIMATION	76.18	17.58	Mise en disponibilité jusqu'au 01/09/2024
Création au 26 06 2023	permanent	ADJOINT TECHNIQUE	75.09	17.33	Agent de restauration

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**VALIDE** le tableau ci-dessus.

DELIBERATION N°23

Date : 15 mars 2024

**23 – Intégration des réseaux et de la voirie du Lotissement Marie Curie dans le domaine public**

Monsieur le Maire propose d'intégrer les réseaux et la voirie du Lotissement Marie Curie dans le domaine public et de transférer les réseaux d'eau et d'assainissement au syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux Central.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

- **ACCEPTE** d'intégrer les réseaux et la voirie du Lotissement Marie Curie dans le domaine public.
- **TRANSFÈRE** les réseaux d'eau et d'assainissement au syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux Central.

DELIBERATION N°24

Date : 15 mars 2024

**24 – Location du Foyer Rural – Fréville : « Technique Biogaz »**

Une demande de location exceptionnelle du Foyer rural de Fréville a été émise par la « Technique Biogaz » pour la journée du mardi 27 février 2024.

Il est proposé de fixer à 100€ cette location exceptionnelle du Foyer Rural.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

DELIBERATION N°25

Date : 15 mars 2024

**25 – Demande de subvention : CCAS**

Monsieur le maire fait part de la demande de subvention du CCAS d'un montant de 3 000€ afin d'équilibrer le budget 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

DELIBERATION N°26

Date : 15 mars 2024

**26 – Demande de subvention : CLIC**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention, d'un montant de 526,80€, soit 0.30€ par habitant formulée par le CLIC Seine Austreberthe, au service des personnes âgées de notre commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

**27 – Demande de subvention : LNPN**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'association « LNPN Oui, mais pas à n'importe quel prix ! » pour un montant de 50€ pour l'année 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

**28 – Demande de subvention : projet cirque**

Suite à la demande de Mme Sonia VIEILLE pour la mise en place du projet « les arts du cirque à l'école », une subvention de 300€ est nécessaire.

Les séances auront lieu le mardi de 14h à 15h au Foyer Rural – Fréville et seront au nombre de 20.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

**29 – Convention entre le SIVOM et la commune de SAINT MARTIN DE L'IF pour le remboursement des charges de l'atelier communal**

ANNULÉ. Délibération en décembre 2022.

**30 – Demande de subventions à la CAF : meubles garderie**

Monsieur le Maire explique qu'une demande de subventions est possible afin de financer une partie des meubles de la nouvelle garderie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**ACCEPTE** que Monsieur le Maire se charge de cette demande de subventions et l'autorise à signer toutes les démarches administratives et financières liés à ce dossier.

Madame Valérie PONSAR quitte la salle de réunion.

**31 – ADRESS Normandie : ancien cabinet médical**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'ancien cabinet médical, actuellement en vente, est vide depuis 2 ans.

Une réunion s'est tenue en mairie le vendredi 16 février pour échanger sur les possibilités qui pourraient être envisagées pour la réhabilitation de ce local, en présence des adjoints, d'un représentant de la DDTM, une représentante de la Foncière de Normandie, et une représentante de l'association ADRESS.

En fin de réunion, une proposition d'accompagnement de l'ADRESS au profit de la commune de Saint Martin de l'If afin d'identifier des idées et de construire les contours d'un projet au sein de l'ancien cabinet médical.

Cette étude d'un montant de 5000€ HT permettra de se positionner pour la suite à donner.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions, comme suit :**

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, M. LEFEBVRE Dominique donne pouvoir à Mme BIENFAIT Chantal,

**ACCEPTE** que Monsieur le Maire s'occupe de ce dossier et l'autorise à signer toutes les démarches administratives et financières liés à cette étude.

Madame Valérie PONSAR réintègre la salle de réunion.

➤ Travaux du Bourg :

Début des travaux normalement prévu le 2 avril 2024 pour les réseaux de la tranche 1.

Des coupures d'eau sont prévues, les administrés seront avertis par sms par la Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central.

➤ Grainothèque :

Mme PONSAR fait part du projet de l'ouverture de la grainothèque aux membres du Conseil Municipal.

1<sup>ère</sup> étape : création de pochons pour les échanges de graines.

2<sup>ème</sup> étape : prochaine réunion le samedi 30 mars 2024 à 14h00, place de la mairie, pour faire le tour de la commune et repérer les espaces à aménager.

Tous les volontaires sont les bienvenus !

➤ Rappels :

- Aide à la rénovation des logements, destinée aux revenus modestes et très modestes.

- Appel à projets YOU.

Contact : Communauté de Communes Yvetot Normandie pour plus de renseignements.

➤ Garderie :

En attente de l'intervention d'entreprises pour la résolution des derniers problèmes avant de pouvoir réceptionner définitivement les locaux.

**L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h22.**

**Secrétaire de séance,**

M. Jean-Marie GAMARD

**Le Maire,**

M. Sylvain GARAND